

JARDIN DE L'ESTHETIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Passage Sainte-Hélène 24, place Carnot
21200 BEAUNE
429 360 191 RCS DIJON

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

- **Convention de prestation de services :**

Nom de l'associée concernée par la convention : SASU ROSALIE MORIZOT PARENT représentée par Madame Caroline PARENT.

Détail des opérations de la convention : convention de prestation de services avec la SASU ROSALIE MORIZOT PARENT pour un montant de 22 003,75 euros pour l'exercice clos au 31/12/2019.

- **Convention de trésorerie :**

Nom de l'associée concernée par la convention : SASU ROSALIE MORIZOT PARENT représentée par Madame Caroline PARENT.

Détail des opérations de la convention : convention de trésorerie avec la SASU ROSALIE MORIZOT PARENT. C'est une mise à disposition des excédents de trésorerie sous forme d'avances en compte courant rémunérés en fonction des besoins et des disponibilités. La rémunération des sommes prêtées est un taux d'intérêt EURIBOR à 12 mois + 2 points.

Fait à BEAUNE
Le 14 septembre 2020

Rosalie MORIZOT
Gérante

